

Avis au public

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune d'Esch-sur-Sûre qu'une séance publique du conseil communal aura lieu

vendredi, le 14 août 2026 à 8.00 heures

dans la maison communale à Eschdorf, pour délibérer des objets repris ci-dessous :

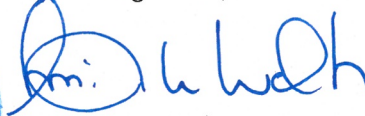
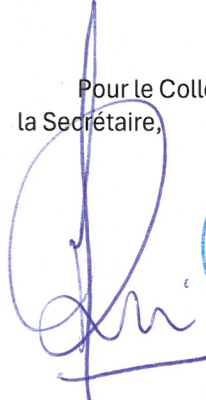
en séance à huis clos :

- 1) Affaires de personnel :
 - a) Engagement d'un employé communal (coordinateur sportif)
 - b) Nomination définitive d'un receveur communal

en séance publique :

- 2) Affaires de personnel :
 - a) Décision relative à un avenant au contrat de travail d'un employé communal
 - b) Décision relative à la conversion d'un poste vacant de salarié à tâche manuelle
- 3) Décisions de principe relatives à la gestion future du camping communal « Im Aal » à Esch-sur-Sûre
- 4) Approbation d'un contrat de bail concernant la location d'un terrain sis à Heiderscheid
- 5) Approbation du 4e plan de gestion à titre de la directive-cadre sur l'eau
- 6) Approbation de la convention 2026 relative au Club Senior « Uewersauer »
- 7) Confirmation du règlement d'urgence du collège échevinal du 20 juillet 2026 introduisant une stricte interdiction d'utilisation de tout type de barbecue sur les plages publiques
- 8) Rapports des représentants dans les différents syndicats intercommunaux
- 9) Rapports des interlocuteurs du conseil communal avec les commissions consultatives
- 10) Réponses aux questions des conseillers communaux introduites au préalable

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la Secrétaire, la Bourgmestre,



En vertu des dispositions de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le présent avis est publié par voie d'affiches apposées dans la commune de manière usuelle ainsi que sur le site internet de la commune d'Esch-sur-Sûre (www.esch-sur-sure.lu).